

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2026**Annule et remplace, pour erreur matérielle, la délibération n°88/2026**

L'an Deux mille vingt-six, le vingt-quatre du mois d'août, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, rue de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Françoise MOUCHEL, M. Dominique FOURRIER, adjoints, Mme Dominique-Anne MASLO, Mme Ségolène SAVARY, M. Jean-Louis NICOLLE, M. Antoine DESBLES, Mme Guylène LAMBERT, M. Keven JUETTE, M. Louis LOUET conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Guylène LAMBERT

Date d'envoi de la convocation : 18 août 2026

Absents excusés : Mme Maëva FOUGERES BLIE (a donné procuration de vote à Mme Françoise MOUCHEL), Mme Chantal JOLY (a donné procuration de vote à Mme Dominique-Anne MASLO)

Absents : Mme Carole DIEUMEGARD, M. Antoine MAURET

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13 Quorum réuni

DELIBERATION 88/2026/C – 1.1 MARCHÉ PUBLIC – AUTORISATION DE LANCEMENT DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE CAMPING CAR ET D'UNE LIAISON DOUCE

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 relatifs à la procédure adaptée,

Vu la convention de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de création d'une voie cyclable sur la commune de Saint-Broladre en lien avec la création de l'aire de camping-car communale, en date du 10 mars 2026, avec la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,

Considérant que la Commune mène le projet de création d'une voie cyclable, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,

Considérant qu'il y aura deux maîtres d'ouvrages : la Commune de Saint-Broladre et la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel, et deux actes d'engagement (un pour chaque maître d'ouvrage),

Considérant que le titulaire devra transmettre sa demande de paiement à chaque maître d'ouvrage concerné,

Considérant que la Commune a conventionné avec la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel, afin d'inclure les travaux liés à la création d'une voie cyclable, dans le cadre d'un groupement de commandes,

Considérant que la commune de Saint-Broladre assure la coordination des commandes pour la consultation,

Considérant qu'il convient de lancer une consultation de marchés publics selon la procédure adaptée pour les travaux d'aménagement d'une aire de camping-car et d'une liaison douce,

Considérant que la consultation est composée d'un lot unique : Terrassement VRD Paysage,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'AUTORISER** le lancement de la consultation relative aux travaux d'aménagement d'une aire de camping-car et d'une liaison douce, en procédure adaptée.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 4 septembre 2026
et transmission en Préfecture, le 4 septembre 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 24 août 2026
La Secrétaire de Séance
Guylène LAMBERT



Le Maire
Jean-François GOBICHON

